

## Foire aux questions

À : professeurs de S.E.S. de l'académie de BESANCON

De : Catherine BRUET, I.A-I.P.R. de S.E.S.

Cette foire aux questions a été réalisée à partir des interrogations qui ont été remontées lors des groupes de travail locaux qui ont eu lieu début octobre 2019 dans l'académie de BESANCON. Elle fait état des informations dont nous disposons à cette date.

Ce document complète le document du MEN qui concerne le Contrôle continu (<https://eduscol.education.fr/cid145887/bac2021-organisation-des-epreuves-communes-de-contrôle-continu.html>).

*Remarque : les « E3C » font référence à l'épreuve de spécialité que passeront les élèves en fin de Première, s'ils choisissent d'abandonner cet enseignement.*

### ➤ **Les E3C**

#### **1. Qui désigne les correcteurs des E3C ?**

Puisque les correcteurs sont en principe dans l'établissement et échangent leurs copies anonymées et numérisées, la proposition viendra de l'établissement. Le conseil pédagogique pourra sans doute faire des propositions d'organisation.

Dans le cas des petits établissements, les correcteurs seront "inter-établissements" (ce qui suppose donc une coordination en amont sur la progression et le choix des sujets).

#### **2. Comment se passent les corrections ?**

La seconde série d'épreuves d'E3C (dans laquelle se trouve l'EDS abandonné en fin de Première) doit être corrigée et harmonisée pour le 12 juin 2020, date à laquelle les commissions académiques d'harmonisation doivent avoir rendu leurs conclusions.

Les copies numérisées sont corrigées par un professeur différent de celui que l'élève a eu dans l'année. A l'échelle de l'établissement, cela signifie que chaque professeur pourra corriger un nombre restreint de copies, si l'on fait le choix

d'échanger les copies uniquement entre les professeurs enseignant la spécialité. L'utilisation de la grille académique d'harmonisation lors de cette phase, permettra aux professeurs de construire les attendus du sujet et d'harmoniser leurs attentes dans le sens de la plus grande équité possible.

### **3. Quel est le rôle des grilles d'harmonisation académiques ?**

Les grilles académiques d'harmonisation pour la classe de Première ont été réalisées par l'équipe de formateurs académiques en S.E.S. et font apparaître les objectifs d'apprentissage auxquels se réfère chaque question. Elles précisent pour chaque item ce qui est attendu et les points de vigilance. Elles seront à compléter pour chaque sujet afin de garantir aux élèves une stricte égalité de traitement.

### **4. Les grilles d'évaluation pourront-elles être transmises à la commission d'harmonisation ?**

La commission académique d'harmonisation est composée de professeurs et d'inspecteurs nommés chaque année et elle se réunit après chaque série d'épreuves (il y a deux séries d'E3C en Première et une en Terminale). Elle comprend des représentants de tous les enseignements concernés. Elle n'a pas à sa disposition la grille d'évaluation. C'est pourquoi il semble important de travailler en amont à partir des grilles académiques afin d'harmoniser les attentes disciplinaires.

### **5. Y aura-t-il des grilles d'harmonisation pour la terminale ?**

Les grilles de la classe de Terminale seront élaborées durant l'année scolaire afin de proposer aux enseignants le même cadre d'harmonisation. L'épreuve de spécialité est une épreuve finale qui compte dans les « 60 % ». À ce titre, elle est donc nationale et aura lieu en mars.

### **➤ Les sujets de SES dans le cadre des E3C**

### **6. Combien de sujets dans la BNS ?**

Pour l'année 2020, environ 150 sujets sont en cours de réalisation par l'ensemble des académies. Elle sera complétée l'an prochain par de nouveaux sujets. La BNS sera ouverte le 1<sup>er</sup> mars 2020. Les sujets couvrent l'ensemble des chapitres du programme. Cela permet donc de se mettre d'accord en amont sur les thèmes qui

pourront faire l'objet de l'examen. Un système d'indexation guidera le choix des thématiques.

## **7. Qu'attend-on des élèves ?**

Les questions posées portent exclusivement sur les objectifs d'apprentissage présents dans le programme. Les consignes indiquent précisément les compétences à mettre en œuvre par l'élève pour répondre à la question. Cela permet de borner ce qu'on attend de l'élève et cela indique au professeur jusqu'où il doit aller dans la mise en œuvre du cours. Chaque question est associée à un objectif d'apprentissage.

Dans la première partie de l'épreuve, la première question a pour objectif la mobilisation des connaissances, acquises dans le cadre du programme, en lien avec le document. Il s'agit de valoriser l'implication de l'élève dans l'enseignement de spécialité et de vérifier sa capacité à mobiliser ses acquis.

La deuxième et la troisième question engagent les élèves, à partir du document, dans une démarche méthodologique de collecte et d'exploitation des données quantitatives, en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques. La mise en œuvre des objectifs d'apprentissage concernant l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques est attendue, dans le cadre de la question posée.

Il n'y a pas d'attentes formelles particulières. L'élève doit être capable de répondre de manière pertinente à la question posée.

En ce qui concerne la seconde partie de l'épreuve, l'indication « de l'ordre d'une page » n'a aucune valeur limitative. L'élève ne disposant que deux heures pour réaliser les deux parties de l'épreuve, il n'est pas en mesure de rédiger un raisonnement de longueur importante. Cette indication ne doit en aucune manière servir à sanctionner ou à valoriser l'élève.

## **8. Comment préparer les élèves ?**

La préparation des épreuves de SES se fait dans le cadre normal de la classe et ne nécessite pas de dispositif particulier. En effet, notre pratique quotidienne amène les élèves à travailler sur la mobilisation de connaissances et à mettre en œuvre des démarches méthodologiques en lien avec les données quantitatives.

### **➤ La mise en œuvre des programmes**

## **9. Comment articuler mise en œuvre des programmes et E3C ?**

Les compétences mobilisables par les élèves sont celles que le professeur met en œuvre dans le cadre ordinaire de la classe. Le programme doit être traité dans son intégralité sur l'ensemble de l'année scolaire.

Le choix du sujet opéré par l'établissement doit tenir compte de l'avancement du programme au moment de l'épreuve. Les professeurs de l'établissement devront donc se mettre d'accord sur les thèmes susceptibles de faire partie de l'examen. Cela pourra passer par une progression commune. Il en est de même quand le dispositif concerne plusieurs établissements.

## **10. Comment articuler « objectif d'apprentissage » et « questionnement » ?**

Les objectifs d'apprentissage sont liés à un questionnement qu'ils permettent d'éclairer. Le professeur peut ainsi déterminer ce qui est attendu pour chaque objectif d'apprentissage et donc ne pas le traiter de manière exhaustive, sans contextualisation. Il ne s'agit pas de fournir une culture encyclopédique aux élèves mais plutôt de leur apporter des éclairages sur des questions vives.

Dans le cadre de la seconde partie de l'E3C (et des épreuves terminales), cela permettra aux élèves d'articuler « sujet » et « objectif d'apprentissage » en les replaçant dans le cadre plus large du questionnement.

*Nous restons à votre disposition.*